

**Lettre d'information à l'attention
des pharmaciens hospitaliers et des médecins prescripteurs**

Objet : Rupture de stock de YDRALBUM 200 g/L – formats 10 g/50 mL et 20 g/100 mL – solution pour perfusion (IV) [Albumine humaine] à compter du 27/11/2023

Madame, Monsieur, Cher(e) Confrère,

En accord avec l'ANSM, nous vous informons de la rupture de stock de la spécialité YDRALBUM 200 g/L dans ses 2 formats, à compter du 27/11/2023. Cette rupture de stock durera le temps de la remise en conformité du site de production d'un sous-traitant intervenant dans la fabrication d'YDRALBUM. Rupture évaluée à ce jour jusqu'au deuxième semestre 2024.

Présentations produit	Code UCD	Code CIP
YDRALBUM 200 g/L – 10 g/50 mL ⁽¹⁾	3400893808955	3400957562113
YDRALBUM 200 g/L – 20 g/100 mL	3400893809037	3400957562281

(1) A noter que le format YDRALBUM 10 g/50 mL n'est plus disponible depuis juillet 2023.

Pendant cette période, nous vous proposons d'avoir recours à notre spécialité d'albumine 20%, VIALEBEX 200 g/L, disponible dans les mêmes formats :

Présentations produit	Code UCD	Code CIP
VIALEBEX 200 g/L – 10 g/50 mL	3400892434254	3400956450787
VIALEBEX 200 g/L – 20 g/100 mL	3400892434193	3400956446995

Pour toute question relative à l'approvisionnement en VIALEBEX, nous vous remercions de vous adresser à notre département **administration des ventes** au **01.69.82.72.92**, ou à votre **Responsable Grands Comptes LFB BIOMEDICAMENTS**.

Information médicale :

Pour toute question médicale en lien avec cette situation, nous vous remercions de contacter le service d'Information Médicale de LFB BIOMEDICAMENTS au **01.69.82.70.04**.

Nous vous remercions par avance, de relayer cette information auprès des prescripteurs et des services concernés au sein de votre établissement.

Conscients de la difficulté occasionnée, nous vous remercions de votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Confrère, l'expression de nos salutations les meilleures.

Dominique SOULARD
Pharmacien Responsable

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr/
Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.